



COMMUNE DE MEGEVETTE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1^{er} JUIN 2017

AFFICHE le 21 JUIN 2017- N° D'ORDRE : 23/2017

Nombre de
conseillers :

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 14

L'an deux mille dix-sept, le premier juin, le conseil municipal de la commune de Megevette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Max MEYNET-CORDONNIER.

Date de convocation : 22 mai 2017

PRESENTS : BEGAIN Nicolas, BEL Chantal, BERGOEN Gérard, BRETEY Mathieu, CORBET Franck, CORNALI Iribert, DECROUX Rémy, MANGIER Lionel, MOLLIAT Jean- Baptiste, PASQUIER Suzy, PERRET Josiane.

ABSENTS EXCUSES : GAMBARINI Julien, ayant donné procuration à BEGAIN Nicolas, ENTZMANN ayant donné procuration à MEYNET-CORDONNIER Max.

SECRETAIRE DE SEANCE : PERRET Josiane

ORDRE DU JOUR

1. ANNEE SCOLAIRE 2017/2018 :
 - Tarifs + règlements cantine/garderie/TAP
 - Poste d'adjoint d'animation
2. ONF : proposition des coupes de l'exercice 2018
3. COMPTABILITE :
 - Décision modificative – virements de crédits
 - Demande de subvention « Mémorial des 50 ans de l'incendie de Mélan »
4. RECENSEMENT DE LA POPULATION 2018 : nomination d'un coordinateur communal et d'agents recenseurs titulaires et suppléants
5. DEVIS
6. URBANISME
7. DIVERS

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame PERRET Josiane est désignée comme secrétaire de séance.

LECTURE ET APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 27 AVRIL 2017

Aucune remarque : le compte-rendu est approuvé.

INFORMATIONS SUR DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Devis ONF : programme d'actions pour l'année 2017 : 27 622,90 € HT

Devis CARME SARL : complément éclairage crypte : 280,16 € HT

1. ANNEE SCOLAIRE 2017/2018 :

- Tarifs + règlements cantine/garderie/TAP
- Poste d'adjoint d'animation

D30_2017

OBJET : TARIF CANTINE SCOLAIRE ET RÈGLEMENT - ANNEE SCOLAIRE
2017/2018

Monsieur le Maire :

- rappelle aux membres du conseil municipal le tarif de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2016/2017 qui est de 5,60 € le prix du repas y compris l'interclasse, et de 8,00 € en cas de réservation tardive la première fois, puis 15 € si renouvellement.
- donne lecture du règlement de la cantine scolaire 2016/2017,
- demande au Conseil de se prononcer sur les tarifs de la cantine scolaire et également sur le règlement pour l'année scolaire 2017/2018.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 14 voix pour,
- décide de fixer comme suit le tarif de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2017/2018, soit : 5,60 € le prix du repas y compris l'interclasse, de 8,00 € en cas de réservation tardive la première fois, puis 15 € si renouvellement. (tarifs inchangés)
- approuve le règlement de la cantine scolaire 2017/2018, annexé à la présente décision.

D31_2017

OBJET : TARIF GARDERIE PERISCOLAIRE - TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP) ET RÈGLEMENT - ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

Monsieur le Maire :

- rappelle au Conseil le tarif de l'heure de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2016/2017 qui est de 2,00 € (avec la mention que toute heure commencée était due) et 1,50 € les $\frac{3}{4}$ d'heure pour les TAP..
- donne lecture du règlement de la garderie périscolaire 2016/2017,
- demande au Conseil de se prononcer sur les tarifs de la garderie périscolaire et également sur le règlement pour l'année scolaire 2017/2018.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 14 voix pour,
- décide de ne pas augmenter le tarif de la garderie périscolaire énoncé ci-dessus pour l'année scolaire 2017/2018, soit : 2,00 € l'heure (**toute heure commencée sera due**) et 1,50 € les $\frac{3}{4}$ d'heure pour les TAP.
- approuve le règlement de la garderie périscolaire 2017/2018, annexé à la présente décision.

Poste d'adjoint d'animation : Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal sa décision n°D48_2016 du 16 juin 2016 décidant le recrutement d'un adjoint d'animation de 2^{ème} classe pour la rentrée scolaire 2016/2017, à raison de 35/35^{ème}. Il explique aux membres de l'assemblée qu'un questionnaire va être envoyé aux parents d'élèves s'ils souhaitent le maintien des TAP. Si les parents, à l'unanimité souhaitent le retour à la semaine des 4 jours, ce poste devra être diminué à raison de 27/35^{ème} annualisé.

- cette décision sera prise lors d'une prochaine réunion, après le retour dudit questionnaire.

2 ONF : PROPOSITION DES COUPES DE L'EXERCICE 2018

D32_2017

OBJET : ONF : COUPES DE BOIS 2018

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la demande de Monsieur le directeur d'Agence de l'Office National des Forêts de Haute-Savoie, concernant les coupes à assoier en 2018 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

- Ces propositions de coupes et de modalités de vente figurent en annexe.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 14 voix pour,
- APPROUVE l'état d'assiette des coupes de l'année 2018 présenté dans le tableau ci-annexé.
- DEMANDE à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2018 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées dans le tableau ci-annexé.
- Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation.
- INFORME le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF, conformément au tableau ci-annexé.
- AUTORISE le maire à fixer le prix de retrait du lot sur la base des estimations de l'ONF à l'issue du martelage pour les coupes vendues sur pied.

POUR LA VENTE DE BOIS AUX PARTICULIERS :

- En cas de lot de faible valeur, d'un volume de moins de 15 m³ et ne présentant pas de risques anormaux en vue d'une exploitation par des particuliers, selon une expertise que l'ONF d'engage à fournir, le conseil municipal autorise la vente de gré à gré des bois sur pied aux particuliers à l'usage exclusif des concessionnaires et sans possibilité de revente.
- En cas de lot de faible valeur, d'un volume de moins de 15 m³ et présentant, selon une expertise ONF, une dangerosité incompatible avec une exploitation faite par des particuliers, le Conseil Municipal sollicite l'intervention de professionnels pour exploiter ces bois en vue d'une vente de gré à gré à des particuliers en bois bord de route ou abattus sur parterre de coupe.
- VALIDE le fait de mettre ses bois sur pied à disposition de l'ONF et de désigner l'ONF comme donneur d'ordre des travaux nécessaires à leur exploitation. Dans ce cas, une convention de mise à disposition spécifique dite de 'Vente et exploitation groupées » (VEG) sera rédigée.
- DONNE délégation à Monsieur le Maire pour l'accord sur la proposition du contrat (prix et acheteur) et pour la signature de la convention de vente et d'exploitation groupée.
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

3 .COMPTABILITE :

- **Décision modificative – virements de crédits**
- **Demande de subvention « Mémorial des 50 ans de l'incendie de Mélan »**

D33_2017

OBJET : DECISION MODIFICATIVE/VIREMENT DE CREDIT- BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire explique à l'assemblée :

- qu'il y a lieu d'alimenter le compte suivant du budget eau et assainissement, afin de pouvoir rembourser aux agricultures la redevance pollution 2015 et 2014, conformément à la délibération du conseil municipal n°D81_2016 du 24 novembre 2016, à savoir :
- 673 : titres annulés sur exercices antérieurs.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
par 14 voix pour, DECIDE :*

- AUTORISE le virement de crédits ci-après:

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement

<u>022 : DEPENSES IMPREVUES</u>	- 2 000,00 €
<u>673 : TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS</u>	+ 2 000,00 €

D34_2017

OBJET : SUBVENTION AU MEMORIAL DES 50 ANS DE L'INCENDIE DE MELAN

Monsieur le Maire :

- donne lecture au conseil d'une demande de subvention de l'association des anciens élèves de Mélan à Taninges pour la réalisation du mémorial des 50 ans de l'incendie de Mélan.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
par 14 voix pour, DECIDE :*

- décide d'accorder une subvention d'un montant de 180,00 € pour le mémorial des 50 ans de l'incendie de Mélan.

4. RECENSEMENT DE LA POPULATION 2018 : nomination d'un coordinateur communal et d'agents recenseurs titulaires et suppléants

D35_2017

RECENSEMENT : NOMINATION COORDINATEUR COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement de la population sur la Commune aura lieu du 18 janvier au 17 février 2018.

Il convient de nommer un coordinateur communal ainsi que de recruter des agents recenseurs titulaires et suppléants pour toute la durée du recensement 2018.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
par 14 voix pour :*

- APPROUVE la nomination d'un coordinateur communal titulaire et d'un suppléant.
- DEMANDE au Maire de prendre l'arrêté correspondant.
- DIT que le recrutement d'agents recenseurs pour toute la durée du recensement 2018 sera décidé lors d'une prochaine réunion de conseil municipal.

5. DEVIS

EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL

- Secteur Métallique : Construction R. DELUCINGE S.A 28 418,00 € HT
- Secteur Maçonnerie : SARL FAVRAT Entreprise 22 556,02 € HT
- Secteur Bardage : Alain DUMOULIN 7 247,70 € HT

GITES

- Remplacement du groupe de ventilation :
Ent TAVENAS (MUFFAT Pierre-Yves) 2 608,50 € HT

3EME TRANCHE RESEAU EAUX USEES

- Mission de maîtrise d'œuvre : Cabinet Montmasson 23 400,00 € HT
(Travaux réseaux s'élèveraient à environ 453 100,00 € HT)

6. URBANISME

N° de dossier	Déposé le	demandeur	terrain	commentaires	Accordé le	Refusé le
PC 17C0003	27/03/ 2017	M. et Mme VANOOSTHUYSE	C 1033 C 1034 591, Route du Rafour	Modification de façades+ Terrasse Petit chalet <i>Demande de pièces complémentaires / reçues le 26/04/2017</i>		
PC 17C0004	17/04/ 2017	M. BARRECCHIA Rémi	C 1629 86, Route de la place	Abri voiture		
DP 17C0004	22/02/ 2017	Madame MEREAU Caroline	D286 306, Route de Miribel	Réfection totale du toit <i>Demande de pièces complémentaires/ Reçues le 20/04/2017</i>	11/05/ 2017	
DP 17C0007	20/03/ 2017	M. FELISAZ Pieric	A 746 218, Chemin des Pierres	Construction d'un abri voiture	01/06/ 2017	
DP 17C0008	08/04/ 2017	M. et Mme CAIRE Claude	C 53 374, Chemin de la Culaz	Rénovation de la construction <i>Demande de pièces complémentaires le 29/04/2017</i>	25/05/ 2017	
DP 17C0009	14/04/ 2017	M.FAVRE Dominique	B 14 13 146, Route du Château	3 fenêtres sur une annexe	12/05/ 2017	

DP 17C0010	28/04/ 2017	M. et Mme BRODKI Ivan	C 53 333, Route de la Place	Agrandissement d'une terrasse <i>Demande de pièces complémentaires le 11/05/2017</i>		
DP 17C0011	22/05/ 2017	M. et Mme BRUN Pierre	D 1742 153, Chemin de la Culaz	Véranda		
DP 17C0012	26/05/ 2017	M.MOREL- VULLIEZ Grégory	C 214 1624, Route des Fornets	Rénovation d'une vieille ferme et modification de façades		
CU (b) 17C0010	13/05/ 2017	Consorts FAVRE/CORNALI	C 199 Les Fornets Derrières Route des Fornets	Projet de construction		

7. DIVERS

- PLU : prochaine réunion avec le Cabinet AXE : le mardi 13 juin 2017 à 18 heures en mairie.
- EXTENSION du réseau électrique de La Glappaz : ouverture de chantier : le vendredi 2 juin 2017 à 13 heures.
- « UN RUBAN ROSE POUR OCTOBRE 2017 » : avis favorable.
- Haute Route des Alpes : le dimanche 27 août 2017.
- Anglais école : prochaine réunion.
- Sentiers : samedi 24 juin 2017.
- Ancien presbytère : remontée d'odeurs de fioul dans les chambres : l'agent communal a contacté l'entreprise CONVERSET.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 29 JUIN 2017 à 19 heures 30

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Séance levée à 22 heures 30

Acte certifié exécutoire le : 21 juin 2017
Télétransmis en Sous-Préfecture le : 21 juin 2017
Notifié ou publié le : 21 juin 2017